

obtenu le droit d'assurer l'adoption d'une mesure de ce genre. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose l'amendement suivant:

Que le troisième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation soit renvoyé au comité avec instructions de le modifier en y retranchant l'article 75c proposé du Règlement.

Je m'excuse, monsieur l'Orateur, de n'avoir pas d'autres exemplaires de l'amendement. Je ne m'attendais pas au retrait de la motion par le gouvernement. J'avais d'autres motions de prêtes au cas où nous aurions donné suite à la motion du président du Conseil privé (M. Macdonald).

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Grenville-Carleton (M. Blair) d'avoir obtenu le feu vert aujourd'hui pour sa motion. Nous avons été très durs à son égard ces derniers jours. Il ne sait pas ce que nous avons l'intention de dire aujourd'hui, mais je tiens à l'assurer que nous éprouvions de la pitié à son égard du fait qu'il devait rester là sans présenter la motion qu'on lui avait ordonné de présenter à la Chambre.

**M. Blair:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. Fairweather:** Avez-vous la permission de parler?

**M. Blair:** Cette remarque est indigne du député de Fundy-Royal. J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à préciser à la Chambre que le président du Conseil privé a proposé une disposition ordonnée de ces travaux il y a quelque temps; il avait alors donné à entendre que les affaires d'intérêt public passeraient avant les questions de procédure, dont nous sommes présentement saisis. Lorsque les travaux d'intérêt public se sont terminés hier, prématurément, je pense, je n'ai pu aller de l'avant. Je repousse l'idée ou la suggestion que je me sois montré négligent de mon devoir.

**L'hon. M. Hees:** Vous n'avez pas d'explications à donner, nous savons.

**L'hon. M. Ricard:** Vous ne faites qu'empirer les choses.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les faits se passent de commentaires, monsieur l'Orateur. Je conviens avec le député de Grenville-Carleton que le comité permanent de la procédure et de l'organisation a tenu des séances très fructueuses, dans une certaine mesure, du moins. Nous avons accompli une tâche considérable. Nous avons présenté

des rapports qui, à mon avis, porteront fruit plus tard en améliorant les travaux du Parlement. J'espère que quand les esprits seront calmés, la Chambre reprendra l'étude de certaines autres de nos instances. En fait, nos délibérations ont été fort amicales, fructueuses et plaisantes, sauf celles des deux dernières séances avant la présentation du troisième rapport, le 20 juin.

• (3.50 p.m.)

Pourquoi ces deux dernières séances ont-elles mal tourné? Je dirai à mon honorable ami le député de Grenville-Carleton (M. Blair) que je conteste la déclaration qu'il a faite vers la fin de son discours, et en la contestant je révèle ce qui a fait mal tourner ces deux dernières séances. Mon collègue a déclaré qu'il espérait que l'initiative du gouvernement ne violerait pas la procédure et les traditions de la Chambre. Or, monsieur l'Orateur, c'est justement ce qui arrive. On viole la procédure et les traditions en matière de Règlement de la Chambre. La tradition selon laquelle le Règlement s'applique à tous les députés et au Parlement est violée par le gouvernement, qui propose que le Règlement soit rédigé selon sa volonté.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui n'allait pas dans les deux dernières séances de notre comité, avant que le troisième rapport soit présenté à la Chambre. Toute l'harmonie et les bons rapports que nous avons établis ont été balayés quand nous avons appris que le gouvernement voulait faire adopter à tout prix ces articles et, comme cela a été clairement expliqué, que la décision de saisir la Chambre de l'article 75c reposait sur un vote de six contre trois, les six étant des membres libéraux du comité et les trois, des députés de l'opposition.

Maintenant, monsieur l'Orateur, comme il y a beaucoup à dire et quarante minutes seulement pour le dire, je ferais mieux de ne pas perdre trop de temps à féliciter les gens, surtout si cela doit déclencher des rappels au Règlement. Mais je dois vous dire, vous qui avez trouvé plutôt curieux que je décline votre invitation de poursuivre le débat sur la question du Règlement soulevée hier soir, que j'en ai été étonné moi-même, mais la raison est que je suis persuadé que notre argument d'hier soir a été convaincant; nous avions dit que le député de Grenville-Carleton avait le droit de proposer l'adoption du troisième rapport du comité, mais que le gouvernement n'avait pas le droit de proposer une motion inscrite au nom du président du Conseil privé (M. Macdonald). Je ne sais si ce dernier était